

RÈGLEMENT D'URBANISME

ANNEXE A

ARRONDISSEMENT
ROSEMONT – PETITE-PATRIE

MODES D'IMPLANTATION



LÉGENDE

-  ISOLÉ
 JUMELÉ
 CONTIGU
-  RÈGLES D'INSERTION
-  PARC
-  LIMITE DE SECTEUR
-  LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT



MI-1 (07-2015)

ÉCHELLE 1:5000

